

**L'ONTARIO MET SUR PIED UN NOUVEAU
COLLÈGE DE MÉDECINE TRADITIONNELLE CHINOISE**

*Le gouvernement McGuinty aide à faire en sorte
que les soins de médecine douce sont sécuritaires*

NOUVELLESLe 26 juin 2008
2008/nr-036

L'Ontario a mandaté un conseil de transition de 15 membres pour superviser les pratiques et les services offerts par les praticiens de médecine traditionnelle chinoise et les acupuncteurs. La première séance publique du conseil a eu lieu aujourd'hui, le 26 juin 2008.

Établi en vertu de la *Loi de 2006 sur les praticiens en médecine traditionnelle chinoise*, le collège de médecine traditionnelle chinoise rendra les services de médecine traditionnelle chinoise et d'acupuncture plus sécuritaires pour les Ontariennes et les Ontariens en s'assurant que seuls les praticiens réglementés et qualifiés qui rendent des comptes à l'organisme de réglementation peuvent offrir leurs services. Le conseil de transition constitue la voix du public en ce qui a trait à la réglementation du développement de la médecine traditionnelle chinoise en Ontario.

La médecine traditionnelle chinoise est un système de soins de santé holistique originaire de la Chine. Ses traitements comprennent l'acupuncture, la phytothérapie, le massage tuina et l'exercice thérapeutique. L'Ontario est la deuxième province canadienne à réglementer la médecine traditionnelle chinoise.

CITATIONS

« Depuis longtemps, la médecine traditionnelle chinoise et l'acupuncture font bénéficier des millions de gens de leurs méthodes thérapeutiques, a dit Michael Chan, ministre des Affaires civiques et de l'Immigration. Au fil du temps, elles ont débordé de la communauté chinoise et font désormais partie d'un choix plus vaste de méthodes thérapeutiques pour les Ontariennes et les Ontariens. » “

« Nous nous sommes engagés à donner la priorité à la sécurité du public, a affirmé Emily Cheung, registraire du collège de médecine traditionnelle chinoise. Ce conseil de transition est le premier pas vers une réglementation de la pratique de la médecine traditionnelle chinoise, un geste qui est posé dans le meilleur intérêt du public. »

« En adoptant la *Loi de 2006 sur les praticiens en médecine traditionnelle chinoise* et en mettant sur pied ce collège, le gouvernement McGuinty veut s'assurer que le public ait le choix parmi des praticiens réglementés et qualifiés qui doivent rendre des comptes à un organisme réglementaire qui définira la prestation des services, » a déclaré Bas Balkissoon, adjoint parlementaire de David Caplan, ministre de la Santé et des Soins de longue durée.

FAITS EN BREF

La médecine traditionnelle chinoise est la première profession en soins de santé à être réglementée dans la province depuis 1991.

Après la Colombie-Britannique, l'Ontario est la deuxième province canadienne à réglementer la médecine traditionnelle chinoise.

La loi qui réglemente la médecine traditionnelle chinoise a reçu la sanction royale le 20 décembre 2006.

POUR EN SAVOIR PLUS

Pour en savoir plus sur le Collège des praticiens de médecine traditionnelle chinoise et des acupuncteurs de l'Ontario [cliquez ici](#).

Mark Nesbitt, ministère de la Santé
et des Soins de longue durée, 416 314-6197

ontario.ca/nouvelles-sante
Also available in English.